



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations  
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du lundi 10 janvier 2022**

**N°4 – D. 10.01.2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier à quatorze heure, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.*

**Point à l'ordre du jour :**

**5. Avis sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie**

Vu l'article 58 des statuts de l'Université Grenoble Alpes,  
Vu l'avis conforme du directoire émis le 7 janvier 2022 ;

1- Considérant la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie ci-après :

<b>Nom</b>	<b>Profil</b>
<b>Françoise BLANQUET-GROSSARD</b>	IR UGA, TIMC, <i>éthique en expérimentation animale</i>
<b>Catherine BLATIER</b>	PR UGA, LIP, psychologie du travail, <i>intégrité scientifique</i>
<b>Philippe CARDIN</b>	DR CNRS, Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), <i>médiation scientifique</i>
<b>Patrice CATTY</b>	Chercheur CEA, LCBM, RIS CEA, <i>intégrité scientifique</i>
<b>Laurence CIMAR</b>	MCF UGA, CRJ, <i>éthique de la médecine et des sciences</i>
<b>Alexandre DELMOTTE</b>	MCF UGA, CRJ, droit privé, <i>déontologie de la valorisation</i>
<b>Virginie JACQUIER-ROUX</b>	MCF UGA, Centre de Recherche en Economie de Grenoble (CREG), <i>déontologie de la valorisation</i>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<b>Marlène JOUAN</b>	MCF UGA, Institut de Philosophie de Grenoble (IPhIG), <i>ex- et future membre du CERGA, éthique de la recherche</i>
<b>Line LE GALL</b>	PR Muséum national d'Histoire naturelle, biodiversité, membre du CoFIS ( <i>extérieure</i> )
<b>Joël MORET-BAILLY</b>	PR université de St-Etienne, droit privé, référent déontologue et référent alertes du CNRS ( <i>extérieur</i> )
<b>Sidonie NAULIN</b>	MCF IEP – UGA, Pacte, sociologie, <i>éthique et déontologie en formation et recherche</i>
<b>Farid OUABDESSELAM</b>	PR émérite UGA, ex-Président UJF, ex-président du comité d'éthique et de déontologie, ex-RIS
<b>François PAYSANT</b>	MCU-PH, CHUGA, commission déontologie UFR médecine, RIS UGA, <i>intégrité scientifique</i>
<b>Denis TRYSTRAM</b>	PR Grenoble INP – UGA, LIG, <i>frugalité, sobriété numérique, IA soutenable</i>
<b>Sophie URBANC</b>	Tech RH, IM2AG, médiatrice UGA

*Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis conforme sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie de quinze membres comme présenté ci-dessus et prévoyant que Virginie JACQUIER-ROUX siège également au sein de la commission de déontologie de la valorisation.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	57
Membres représentés	12
Nombre de votants	69
Voix favorables	53
Voix défavorables	3
Abstentions	13

**Après en avoir délibéré, le conseil académique à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie comme présentée ci-dessus et prévoyant que Virginie JACQUIER-ROUX siège également au sein de la commission de déontologie de la valorisation.**

2- Considérant la proposition de désigner de Farid OUABDESSELAM en qualité de président du comité d'éthique et de déontologie ;

*Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis conforme sur la proposition de désigner Farid OUABDESSELAM en qualité de président du comité d'éthique et de déontologie.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	57
Membres représentés	12
Nombre de votants	69
Voix favorables	41
Voix défavorables	14
Abstentions	14

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré, le conseil académique à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la désignation de Farid OUABDESSELAM en qualité de président du comité d'éthique et de déontologie.

Publié le : 19/01/2022

Transmis au Rectorat le : 19/01/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 10 janvier 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET

Pour le Président  
et par délégation  
—  
Le Directeur général des services  
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.